



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENTENAC-EN-MINERVOIS

Mardi 27 octobre 2015
A 18 H 30 - Salle du 3^{ème} âge

Membres du Conseil Municipal :

ABOAF Christine, BASSÉ Freddy, BOUCABEILLE Michel, CALCOEN Guy, FUND Sabine, GALANT Jean, GOUY-RATAJCZAK Joëlle, LAPALU Christian, MINGUET Anne-Marie, NEGRE Gilbert, PAGES Jocelyne, PILAT Stéphanie, PLA Bernard, VERMANDELE Delphine, VIDAL Mathieu.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	09
Nombre de conseillers absents :	6
Procurations :	5

Secrétaire de séance : Mme. Jocelyne PAGÉS.

Monsieur le Maire ouvre la séance sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du Compte rendu de la séance du 15 septembre 2015.

Accord à l'unanimité

2. Délibération pour demande de subvention DETR 2016 - Extension Ecole Maternelle.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire établi par M. Jean-Claude SERILHAC Architecte, pour l'extension de l'Ecole Maternelle du village, car une nouvelle classe a été ouverte à la rentrée scolaire 2015 / 2016 et les locaux commencent à être exigus. Le coût global des travaux projetés s'élève à 205 034.46 € H.T. soit 246 041.35 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière la « *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux* » (DETR), peut être demandée auprès de l'Etat.

Accord à l'unanimité

3. Délibération pour demande de Subvention 2016 au Conseil Départemental - Extension Ecole Maternelle.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire établi par M. Jean-Claude SERILHAC Architecte, pour l'extension de l'Ecole Maternelle du village, car une nouvelle classe a été ouverte à la rentrée scolaire 2015 / 2016 et les locaux commencent à être exigus. Le coût global des travaux projetés s'élève à 205 034.46 € H.T. soit 246 041.35 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière, peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

Accord à l'unanimité

.../...

4 Délibération pour demande de subvention DETR 2016 – Travaux d'Accessibilité Mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail estimatif préparé par le cabinet d'études René GAXIEU de Béziers, concernant la réalisation d'une rampe PMR (normes d'accessibilité handicapés) pour l'accès à la Mairie. Le coût global des travaux projetés s'élève à 13 274.90 € H.T. soit 15 929.88 € T.T.C.

Ces travaux sont à réaliser selon l'agenda d'accessibilité programmée de la commune (Ad'AP) prévu pour l'année 2016.

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière la « *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux* » (DETR), peut être demandée auprès de l'Etat.

Accord à l'unanimité

5. Délibération pour demande de subvention 2016 au Conseil Départemental – Travaux d'Accessibilité Mairie.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le détail estimatif préparé par le cabinet d'études René GAXIEU de Béziers, concernant la réalisation d'une rampe PMR (normes d'accessibilité handicapés) pour l'accès à la Mairie. Le coût global des travaux projetés s'élève à 13 274.90 € H.T. soit 15 929.88 € T.T.C.

Ces travaux sont à réaliser selon l'agenda d'accessibilité programmée de la commune (Ad'AP) prévu pour l'année 2016.

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière, peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

Accord à l'unanimité

6. Délibération pour demande de subvention DETR 2016 – Aménagement chemin du Contre Canal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Détail Estimatif présenté par le Cabinet d'études René GAXIEU de Béziers, concernant les travaux d'aménagement du chemin du « Contre Canal ». Le coût global des travaux projetés s'élève à 90 000.00 € H.T. soit 108 000.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière la « *Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux* » (DETR), peut être demandée auprès de l'Etat.

Accord à l'unanimité

7. Délibération pour demande de subvention 2016 au Conseil Départemental – Aménagement chemin du Contre Canal.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Détail Estimatif présenté par le Cabinet d'études René GAXIEU de Béziers, concernant les travaux d'aménagement du chemin du « Contre Canal ». Le coût global des travaux projetés s'élève à 90 000.00 € H.T. soit 108 000.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière, peut être demandée auprès du Conseil Départemental.

Accord à l'unanimité

.../...

8. Délibération pour demande de subvention 2015 à la Région – Aménagement de Sécurité Traverse d'Agglomération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11 (Agence Technique Départementale)**, concernant les travaux d'Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération RD 26.

Il propose de présenter la demande de subvention sur la solution de base avec options qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 438 000.00 € TTC **soit 365 000.00 € HT.**

Il indique que des aides financières peuvent être demandées auprès de la Région Languedoc Roussillon dans le cadre du Programme de soutien à la Mutation des Espaces Urbains pour ce type d'aménagement.

Accord à l'unanimité

9. Délibération pour demande de subvention DETR 2016 – Aménagement de Sécurité Traverse d'Agglomération.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet sommaire préparé par **ATD 11 (Agence Technique Départementale)**, concernant les travaux d'Aménagement de sécurité en traverse d'agglomération RD 26.

Il propose de présenter la demande de subvention sur la solution de base avec options qui s'élève selon l'étude de l'ATD montant arrondi pour imprévus et divers à 438 000.00 € TTC **soit 365 000.00 € HT.**

La demande de DETR déposée en 2015 pour cet aménagement n'ayant pas reçu un avis favorable en 2015, il convient de déposer une nouvelle demande pour 2016.

Accord à l'unanimité

10. Délibération pour demande de Subvention 2016 au SYADEN – Extension Eclairage Public Chemin du Contre Canal.

Monsieur le Maire expose au Conseil le règlement d'interventions financières mis en place par le Syndicat Audois d'Energie (SYADEN). Celui-ci prévoit notamment des aides en matière d'éclairage public de 60% plafonnées à 25 000 € HT des travaux, pour les communes rurales.

Au titre de l'année **2016**, il est proposé un programme d'extension d'éclairage public, comprenant l'implantation de 7 éclairages rue du Contre Canal, au village. Le coût de ces travaux est de : **21 680.00 € HT.**

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière, peut être demandée auprès du SYADEN pour 2016.

Accord à l'unanimité

11. Délibération pour demande de Subvention 2016 au SYADEN – Extension Eclairage Public Aménagement Traverse d'agglomération.

Monsieur le Maire expose au Conseil le règlement d'interventions financières mis en place par le Syndicat Audois d'Energie (SYADEN). Celui-ci prévoit notamment des aides en matière d'éclairage public de 60% plafonnées à 25 000 € HT des travaux, pour les communes rurales.

Au titre de l'année **2016**, il est proposé un programme d'extension d'éclairage public, comprenant l'implantation de 4 éclairages rue du Minervoisy en traverse d'agglomération. Le coût de ces travaux est de : **17 050.00 € HT.**

Monsieur le Maire indique qu'une aide financière, peut être demandée auprès du SYADEN pour 2016.

Accord à l'unanimité

.../...

12. Délibération pour supprimer la régie de recettes du Cadastre qui ne fonctionne plus.

Monsieur le Maire informe ses collègues, que sur l'avis du Comptable Public il convient de supprimer la régie de recettes qui permet d'encaisser le produit des relevés de propriété du cadastre qui ne fonctionne plus.

Il propose au Conseil Municipal de supprimer cette régie à compter du 1^{er} décembre 2015.

Accord à l'unanimité

13. Délibération pour redevance spéciale (Agglo.) année 2015.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que le Grand Narbonne a institué, en vertu des dispositions combinées des articles L 2224-14 et L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Redevance Spéciale « RS » destinée à financer la collecte et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers, à la condition qu'ils puissent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Il convient de prendre la délibération qui va permettre de signer la convention qui stipule que la RS à régler pour l'année 2015 pour notre commune s'élève à 2 173.32 €.

Accord à l'unanimité

14. Demande de subvention de l'Association APROMALBERT.

Le Maire communique le courrier de l'association APROMALBERT (**Aide aux Projets du Collège Marcelin ALBERT**), qui vient de se monter et qui sollicite une subvention de 100 euros pour l'année scolaire 2015/2016. Après vote le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres d'accorder cette subvention à l'Association APROMALBERT.

Et dit que cette subvention sera portée sur la délibération qui attribue les subventions aux associations sur le Budget 2016.

15. Devis pour information travaux fait et devis concernant le Pluvial Route de Sainte-Valière.

Monsieur le Maire communique à ses collègues le devis du Syndicat de Voirie d'un montant de 1 391.92 € dont les travaux ont été réalisés rue du puits en même temps que les travaux d'effacement de réseaux de cette rue. Il leur communique également le devis du Syndicat de Voirie d'un montant de 4 275.60 € concernant les problèmes d'écoulement des eaux pluviales Route de Sainte-Valière et propose que ces travaux soient envisagés au Budget Primitif 2016.

Accord à l'unanimité

16. Information concernant les travaux pour la création d'un branchement eau potable qui devait être crée au lieu dit la Pépinière.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le devis de VEOLIA EAU pour la pose d'une conduite AEP au lieu-dit « La Pépinière » pour un montant de 1 130.64 €. Le devis a été transmis à la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne qui a la compétence eau et assainissement celle-ci nous informe qu'étant donné la longueur de la conduite à créer qui se trouve en bout de réseau et l'utilisation ponctuelle de ce point d'eau. L'eau ne pourra pas être considérée potable.

En conséquence, monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à ce projet.

Accord à l'unanimité

17. Divers documents pour information au Conseil Municipal.

Fin de séance 19 h 30

Le Maire,

Christian LAPALU.